RESERVATION

**(Clôture des inscriptions le 30 octobre 2019 inclus)**

M/Mme/Raison Sociale …………………………………………………………………..

Adresse …………………………………………………………………………………...

Code postal ………………… VILLE …………………………. ………………………

Tél ……………………………………………………………...........................................

Nombre d’emplacements ……….x 8€ la table de 2 ml (intérieur) = ……………...

……….x 10€ les 4x3m (extérieur) =……………….

(Avec possibilité location table extérieur ; 1€ / table) ……….x1€ =……………….

**TOTAL**  =……………….

Règlement joint : chèque\*/montant : ……………..€

\*chèque établi à l’ordre de l’ « **APE LA PEYRELOUNQUE** »

Seuls les dossiers accompagnés de ces 3 justificatifs seront pris en considération :

- Ce **bulletin** d’inscription complété et signé

- Le **règlement** correspondant au montant de votre réservation

- Une **photocopie recto/verso** de votre pièce d’identité

N° carte d’identité…………………… Délivrée le ……/……../……….

Agissant en tant que Particulier **** Professionnel **** N° RCS/Métiers……………………

**A RETOURNER A Mr MICHIELETTO**

**5 lot Pyrénées**

**40700 HORSARRIEU**

Conformément à la législation, **déclare sur l’honneur**:

(Particulier) (Professionnels) :

- ne pas être commerçant(e) - être soumis au régime de l’Art L310-2 du C.D.C.

- ne vendre que des objets personnels ou usagés - tenir un registre inventaire, prescrit pour les objets

(Art. L310-2 Code du Commerce) mobiliers usagés (Art 321-7 Code Pénal)

- ne pas participer à deux autres événements de

même nature au cours de l’année civile.

(Art. R321-9 Code Pénal)

Fait à …………… Le ……/……/……… Fait à …………………. Le ……/……./…….

Signature : Signature :

**Règlement du vide grenier & bourse aux jouets d’Horsarrieu du 3 novembre 2019**

1/ Vide grenier ouvert aux particuliers et professionnels.

2/ Ouverture des portes à 7 h pour les exposants (fin d’installation 9h).

3/ Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h.

4/ Pas d’inscription sur place sauf en cas de désistement constaté à partir de 9h et le prix sera de 2€ supplémentaires.

5/ L’attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision des organisateurs.

6/ En cas d’absence d’un exposant ou d’intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.

7/ Le paiement fait foi de réservation jusqu’à deux jours de la manifestation.

8/ Les chèques ne seront encaissés qu’après la manifestation.

9/ L’association décline toute responsabilité en cas de vol, d’accident ou de dégradation sur les stands.

10/ Pas d’achat et de revente dans la même journée.

11/ La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.

RESERVATION

**(Clôture des inscriptions le 30 octobre 2019 inclus)**

M/Mme/Raison Sociale …………………………………………………………………..

Adresse …………………………………………………………………………………...

Code postal ………………… VILLE …………………………. ………………………

Tél ……………………………………………………………...........................................

Nombre d’emplacements ……….x 8€ la table de 2 ml (intérieur) = ……………...

……….x 10€ les 4x3m (extérieur) =……………….

(Avec possibilité location table extérieur ; 1€ / table) ……….x1€ =……………….

**TOTAL**  =……………….

Règlement joint : chèque\*/montant : ……………..€

\*chèque établi à l’ordre de l’ « **APE LA PEYRELOUNQUE** »

Seuls les dossiers accompagnés de ces 3 justificatifs seront pris en considération :

- Ce **bulletin** d’inscription complété et signé

- Le **règlement** correspondant au montant de votre réservation

- Une **photocopie recto/verso** de votre pièce d’identité

N° carte d’identité…………………… Délivrée le ……/……../……….

Agissant en tant que Particulier **** Professionnel **** N° RCS/Métiers……………………

**A RETOURNER A Mr MICHIELETTO**

**5 lot Pyrénées**

**40700 HORSARRIEU**

Conformément à la législation, **déclare sur l’honneur**:

(Particulier) (Professionnels) :

- ne pas être commerçant(e) - être soumis au régime de l’Art L310-2 du C.D.C.

- ne vendre que des objets personnels ou usagés - tenir un registre inventaire, prescrit pour les objets

(Art. L310-2 Code du Commerce) mobiliers usagés (Art 321-7 Code Pénal)

- ne pas participer à deux autres événements de

même nature au cours de l’année civile.

(Art. R321-9 Code Pénal)

Fait à …………… Le ……/……/……… Fait à …………………. Le ……/……./…….

Signature : Signature :

**Règlement du vide grenier & bourse aux jouets d’Horsarrieu du 3 novembre 2019**

1/ Vide grenier ouvert aux particuliers et professionnels.

2/ Ouverture des portes à 7 h pour les exposants (fin d’installation 9h).

3/ Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 9h.

4/ Pas d’inscription sur place sauf en cas de désistement constaté à partir de 9h et le prix sera de 2€ supplémentaires.

5/ L’attribution des emplacements dans la limite des places disponibles relève de la seule décision des organisateurs.

6/ En cas d’absence d’un exposant ou d’intempéries, aucun remboursement ne sera effectué.

7/ Le paiement fait foi de réservation jusqu’à deux jours de la manifestation.

8/ Les chèques ne seront encaissés qu’après la manifestation.

9/ L’association décline toute responsabilité en cas de vol, d’accident ou de dégradation sur les stands.

10/ Pas d’achat et de revente dans la même journée.

11/ La participation à cette manifestation implique la complète acceptation du présent règlement.